



## Lettre d'information N°45 - 12 décembre 2024

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



### A la une

#### **Exploitations touchées par la MHE et la FCO :**

La MSA aide les éleveurs à acheter du matériel de contention pour intervenir sur les animaux en toute sécurité. La liste de ces matériels a évolué. On refait le point.

#### **Guichet unique des formalités d'entreprises :**

Le ministère de l'Economie annonce la fin de la procédure de continuité dans quelques jours.

### Dans le reste de l'actualité

#### **Installation en agriculture :**

Un arrêté du 4 décembre 2024 proroge la durée de labellisation et d'habilitation des structures départementales chargées de la préparation à l'installation en agriculture.

#### **Du nouveau sur le tarif du biogaz par méthanisation :**

Un arrêté du 3 décembre 2024 fixe de nouvelles conditions d'achat pour l'électricité produite par les installations utilisant à titre principal le biogaz produit par méthanisation de déchets non dangereux et de matière végétale brute implantées sur le territoire métropolitain continental d'une puissance installée strictement inférieure à 500 kW.

### **Evolution de la vaccination contre l'IAHP :**

L'instruction technique DGAL/SDSBEA/2024-682 du 10 décembre 2024 ajuste la stratégie de vaccination contre l'influenza aviaire haute pathogène (IAHP).

### **Programme d'investissements des entreprises vitivinicoles :**

Deux décisions de FranceAgriMer n° INTV-GPASV-2024-117 et n° INTV-GPASV-2024-118 du 9 décembre 2024 apportent des précisions sur les programmes d'investissement des entreprises du secteur vitivinicole dans le cadre du plan stratégique national – Appel à projets 2023 et 2024.

### **Projets territoriaux relatifs aux filières légumineuses :**

Une décision de FranceAgriMer n° INTV-SIIF-2024-106 du 20 novembre 2024 modifie la décision n°INTV-SIIF-2024-048 du 26 juin 2024 concernant la mise en œuvre du dispositif intitulé « projets territoriaux relatifs aux filières légumineuses » dans le cadre de la planification écologique. L'enveloppe budgétaire est réduite.

### **Le règlement de minimis évolue :**

La Commission européenne modifie les règles relatives aux aides d'Etat en faveur du secteur agricole.

### **« Une compétitivité stimulée grâce au Mercosur » :**

Le 6 décembre 2024, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a annoncé la conclusion des pourparlers entre l'Union européenne et les pays du Mercosur pour un accord de libre-échange.

### **Bruxelles veut renforcer la position des agriculteurs :**

La Commission européenne a proposé des changements « ciblés » du cadre juridique actuel inscrit dans le règlement portant organisation commune des marchés des produits agricoles (OCM) et un nouveau règlement relatif à l'application transfrontière des règles contre les pratiques commerciales déloyales.

### **Lancement du comité européen de l'agriculture et de l'alimentation :**

La Commission européenne crée le comité européen de l'agriculture et de l'alimentation, reprenant ainsi l'une des recommandations du rapport final du dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture.

**Les prêts à la trésorerie arrivent ! :**

Après avoir annoncé le 15 novembre dernier des aides à la trésorerie pour les agriculteurs en difficulté, la ministre de l'Agriculture démissionnaire, Annie Genevard, a assisté jeudi 12 décembre, dans l'Oise, à la signature du premier prêt conjoncturel à un jeune agriculteur.

**Projet de loi spéciale :**

Un projet de loi spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) a été présenté. Il devrait être examiné dès lundi 16 décembre 2024 à l'Assemblée nationale.